

# COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 Assainissement Non Collectif (SPANC)

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### Section d'exploitation – DEPENSES

EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION DU BUDGET SPANC					
		REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019
Chapitre D 011	Charges à caractère général	12 808,00	15 716,00	15 837,00	32 729,22
Chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	-	3 737,68	7 890,61	7 224,30
Chapitre D 002	Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-	-
Chapitre D 67	Charges exceptionnelles	126,42		78,64	-
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 934,42</b>	<b>19 453,68</b>	<b>23 806,25</b>	<b>39 953,52</b>

#### Zoom sur les charges à caractère général

- 2.81 € de frais bancaires (mise en place du paiement par carte bancaire Payfip)
- 552.00 € de prestations de services versés au Service de la Qualité de l'Eau (SQE) pour le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves (correspondant aux prestations réalisées fin 2018), soit 6 contrôles à 92 € HT.
- 32 174.41 € de prestations de contrôle ANC versés à l'entreprise SAUR selon la répartition ci-dessous :

	Nombre de visites
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière à 126.00 € HT	44
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière à 129.15 € HT	9
Contrôle de conception et d'implantation à 49.00 € HT	26
Contrôle de conception et d'implantation à 50.23 € HT	12
Contrôle de réalisation à 82.00 € HT	16
Contrôle de réalisation à 84.05 € HT	16
Contre-visites à 38.00 € HT	1
Contre-visites à 38.95 € HT	2
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien 1 <sup>er</sup> contrôle à 88.00 € HT	131
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien 1 <sup>er</sup> contrôle à 90.20 € HT	103

Les charges de personnel représentent 0.2 ETP (0.15 de secrétariat et 0.05 de comptabilité)

## Section d'exploitation - RECETTES

EVOLUTION DES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET SPANC					
		REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019
Chapitre R 70	Vente de produits fabriqués	10 698,35	10 601,96	13 505,28	37 255,00
Chapitre R 74	Subventions d'exploitation	2 430,00	5 236,39	4 584,00	1 747,20
Chapitre R 77	Recettes exceptionnelles			480,00	-
Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté	25 193,57	25 387,50	21 772,17	16 535,20
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>38 321,92</b>	<b>41 225,85</b>	<b>40 341,45</b>	<b>55 537,40</b>

- Les 1 747.20 € de subventions concernent le solde de l'Agence de l'eau pour la prise en charge des contrôles réalisés par le SQE en 2018.
- Les 37 255.00 € représentent les facturations perçues auprès des particuliers pour les visites de conception et/ou réalisation et/ou de diagnostic dans le cadre des ventes.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 953,52
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	55 537,40
	<b>15 583,88</b>

#### FONCTIONNEMENT

15 583.88	002
-----------	-----

### RAPPEL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BP 2020

#### Analyse par poste (ne sont présentés que les montants significatifs):

Détail du compte 611 - Prestation de service et 7062 Recettes des usagers	ESTIMATION du nombre de contrôle	TARIFS SAUR 2020	TOTAL 611	TARIFS DE FACTURATION 2020	TOTAL 7062
CONTRÔLE DE CONCEPTION- IMPLANTATION	50	50,23 €	2 511,50 €	80,00 €	4 000,00 €
CONTRÔLE DE REALISATION	50	84,05 €	4 202,50 €	110,00 €	5 500,00 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - VENTE	80	129,15 €	10 332,00 €	150,00 €	12 000,00 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - DIAG INITIAL	300	90,20 €	27 060,00 €	105,00 €	31 500,00 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - 2EME CONTRÔLE	10	66,62 €	666,20 €	80,00 €	800,00 €
CONTRE-VISITE	5	38,95 €	194,75 €	50,00 €	250,00 €
DEPLACEMENT RDV NON HONORE	5	29,73 €	148,65 €	40,00 €	200,00 €
PRELEVEMENT ET ANALYSE D'EAU	5	112,75 €	563,75 €	115,00 €	575,00 €
			45 679,35 €		54 825,00 €
	ARRONDI		50 000,00 €		50 000,00 €
	CAR REVISION TARIF EN JUILLET				

**Autres**

- En Dépenses et en Recettes → Régularisation sur exercices antérieurs : 900 €
- En dépenses → services bancaires (suite mise en place de PAYFIP) : 100 €

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Pour rappel, le BP 2020 a été voté sans reprise des résultats, ce qui a amené le Conseil communautaire à voter un budget à minima. Il convient aujourd'hui de l'ajuster avec l'ensemble des informations dont nous disposons.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	BP 2020	BS 2020	RECETTES	BP 2020	BS 2020
611 - Prestations de services	50 000,00	3 483,88	002 - Excédent N-1 reporté		15 583,88
627 - Frais bancaires	100,00		7062 - Redevances	50 000,00	10 000,00
6231 - Annonces et insertions	-		773 - Régularisations sur ex. antérieurs	1 000,00	
6215 - Personnel facturé		21 500,00			
6287 - Refacturation frais administratifs		500,00			
6542 - Créances éteintes		100,00			
673 - Régularisations sur ex antérieurs	900,00				
<b>TOTAL</b>	<b>51 000,00</b>	<b>25 583,88</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 000,00</b>	<b>25 583,88</b>

Ajustement des recettes:

- ⇒ Il est proposé d'ajouter 10 000 € aux redevances perçues, qui représentent les frais administratifs des prestations réalisées qui n'ont pas été pris en compte dans le BP 2020.
- ⇒ Reprise du résultat de fonctionnement

Ajustement des dépenses:

- ⇒ + 21 500 € de personnel facturé : ce poste est plus important qu'en 2019 car la montée en charge des contrôles incluant dorénavant les contrôles de bon fonctionnement amène à y consacrer aujourd'hui un 0.425 ETP (40% d'un ETP de secrétariat et 2.5% d'un ETP de comptabilité).
- ⇒ + 500 € de refacturation de frais administratifs
- ⇒ + 100 € de créances éteintes
- ⇒ + 3 483.88 € en prestations de services permettant ainsi d'équilibrer le budget